

 <p>CLINIQUE LAMPRE</p> <p>55, Rue de la République 65600 SEMEAC</p>	<p>Règlement Intérieur</p> <p>CRUQ PC</p>	<p>PROC-MSG021-FORM</p> <p>V1 01 06 2013</p> <p>Page 1/2</p>
<p>Service Emetteur</p>	<p>Destinataire</p>	<p>Date application</p>
<p>Direction</p>	<p>TSCES</p>	<p>01 06 2013</p>

Annexe 1 – au Règlement Intérieur de la CRUQ

Composition nominative de la CRUQ au 9 février 2015 :

- ✓ La Présidente, Danielle GARCIA, la Directrice de la Clinique psychiatrique Lampre,
- ✓ Un médiateur Médecin et son suppléant, désigné par le représentant légal de l'établissement :
Le médiateur Médecin, le Docteur HENON- Psychiatre, permanence tous les mardis de 15h à 15h30
Le médiateur Médecin suppléant, les Docteurs GENEVRAY– Psychiatre,
- ✓ Un médiateur non Médecin et son suppléant :
Madame Hélène LABORDE - Secrétaire Standardiste, Personnel Chargé des RU (PCRU) permanence aux horaires de bureau
Madame Céline AURENSAN – Assistante de Direction.
- ✓ Un représentant du personnel infirmier ou aide-soignant et son suppléant :
Monsieur RUMEAU Vincent – Infirmier,
Madame Sophie DONDOROVAS – Infirmière,
- ✓ Deux représentants des usagers et leurs suppléants, désignés par le directeur de l'ARS Midi-Pyrénées parmi les personnes proposées par les Associations agréées.
Madame Monique AGOSTA – UDAF
Madame Marie-Christine PUCHEU - UNAFAM

Les représentants des usagers s'engagent à signifier à l'établissement tout retrait d'agrément ou dissolution de l'association, ayant proposé sa nomination.